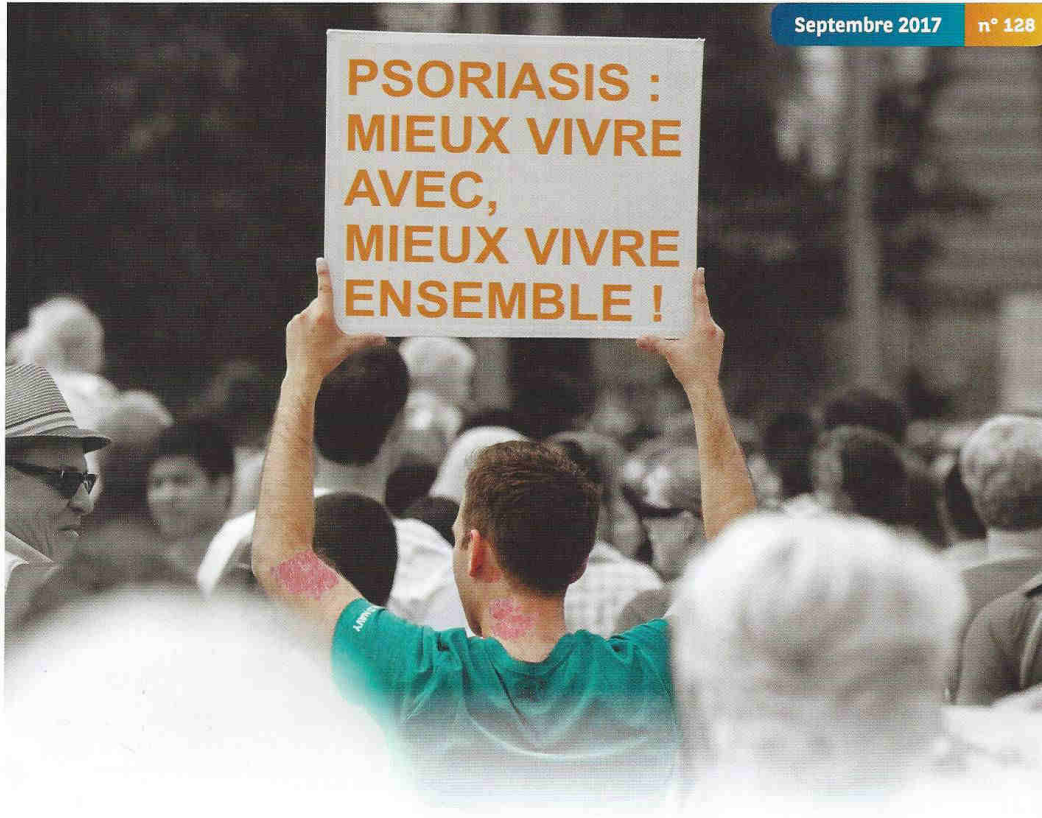


PSO mag

LE MAGAZINE
DU PSORIASIS ET
DU RHUMATISME
PSORIASIQUE



Septembre 2017 n° 128



Dossier

L'Éducation Thérapeutique du Patient

► Infos Santé - p. 06

À propos des cures thermales
Fin du remboursement du Dexeryl
Interaction avec les médicaments
Un nouveau biosimilaire

► Actualités - p. 09

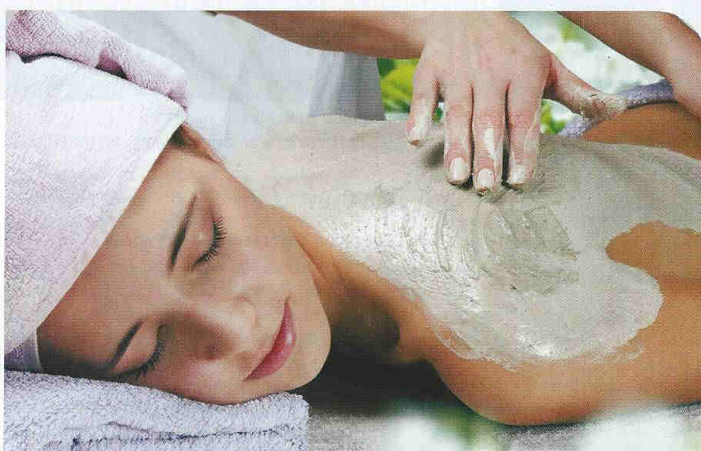
Soriatane® et grossesse
Ensemble contre les rhumatismes
Les dentistes à l'écoute des patients
Les médicaments

Vie de l'asso - p. 24

L'écho des régions
Assemblée Générale ordinaire annuelle
Mission : défense des patients !
IFPA - Assemblée Générale à Bruxelles

À propos des cures thermales...

Vous êtes nombreux à apprécier chaque année les soins dispensés par nos diverses stations thermales. Généralement, vous êtes satisfaits, mais parfois, les "choses ne se passent pas bien". Que faire alors ? Il existe une association, la FFCM (Fédération Française des Curistes Médicalisés), que vous pouvez alors saisir. À l'initiative de son Président, Jean-Pierre GROUZARD, un groupe de travail sur le thermalisme social s'est constitué et réuni pour la première fois le 21 juin 2017 au siège de notre Association France-Psoriasis. Etaient représentées les associations suivantes : FFCM, France Psoriasis, FibromyalgieSOS, ANDAR, "Brûlés de France" ; excusés : AFA, AFPric et "Que Choisir Santé".



“ Le président de la FFCM a d’abord précisé l’action de son association. ”

Le président de la FFCM a d’abord précisé l’action de son association :

“Elle intervient depuis près de 18 ans à propos des cures thermales de 3 semaines prises en charge par l’Assurance Maladie. Elle est agréée depuis 2007 et s’appuie sur 1 300 adhérents et sur un réseau de correspondants présents de façon variable dans une soixantaine de stations thermales.

L’attitude des 110 établissements habilités à dispenser les soins thermaux va du meilleur à

des pratiques plus discutables (réservations, y compris pour les bénéficiaires de l’ALD, encaissés un an à l’avance, suppléments pour horaires préférentiels, plannings trop serrés, non-prise en considération de l’état de certains patients comme les diabétiques, etc).

D’autre part, certaines CPAM ont tendance à entraver l’accès aux cures du fait de lourdeurs bureaucratiques (lenteur pour envoyer la prise en charge, etc...). Les curistes ont donc besoin d’être défendus. La FFCM se

tient à la disposition des associations et des patients pour les informer et/ou préparer et présenter des dossiers.”

Le problème du manque de médecins thermaux, du non-respect des 3 visites médicales durant la cure, les restrictions quant aux frais de déplacement qui sont limités à la station la plus proche du domicile du curiste alors que celle-ci n'est pas forcément la mieux adaptée à sa pathologie, sont également à évoquer.

Un des moyens d'intervention consiste à saisir la **Commission Paritaire Nationale du Thermalisme** (CPNT), organe chargé de la bonne application de la Convention Nationale Thermale (CNT) qui régit les rapports entre l'UNCAM et les établissements thermaux représentés par leur syndicat unique, le Conseil National des Exploitants Thermaux (CNETH). La FFCM dépose régulièrement des saisines devant la CPNT, et si des résultats positifs sont quelquefois observés, l'absence d'un

siège consultatif réservé aux patients qui permettrait de plaider directement et de façon autonome, amenuise la **défense des intérêts des patients** qui restent les seuls absents de débats qui les concernent pourtant au premier chef.

FFCM

2, rue des frères Rodriguez

72700 ALLONNES

Tél. : 02 43 21 65 78

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>

Décisions du groupe de travail sur le thermalisme du 21 juin 2017

- a) Le groupe de travail sur le thermalisme décide à l'unanimité de pérenniser son action au titre de **France Assos Santé** et désigne jusqu'à nouvel ordre Jean-Pierre GROUZARD (FFCM) comme son représentant.**
- b) Dans le cadre des discussions ouvertes à l'occasion des négociations sur la nouvelle Convention Nationale Thermale en 2017, le groupe de travail apporte son soutien à la candidature de la FFCM pour obtenir un siège consultatif au sein de la future CPNT.**
- c) Le groupe de travail sollicite l'appui des instances de **France Assos Santé** à propos de cette candidature.**
- d) Les membres du groupe de travail sur le thermalisme ont proposé de mettre un lien vers le site de la FFCM sur leurs sites respectifs.**

Roberte AUBERT,

d'après le compte rendu de Jean-Pierre GROUZARD, président de la FFCM